

Aux communes concernées

Sierre, le 15 avril 2014

Vente des cartes journalières CFF – Modification du règlement

Chère Madame, Cher Monsieur,

Par la présente et pour répondre à diverses exigences fédérales, nous vous transmettons, ci-joint, le règlement définitif de vente des cartes journalières de la Ville de Sierre.

En effet, comme vous le savez, cette vente est ouverte, depuis le 1^{er} janvier 2014, aux personnes non-domiciliées sur la commune de Sierre et vos citoyens pourraient donc en bénéficier.

Cependant, selon les règles en vigueur au niveau des CFF, nous devons vous informer que deux critères importants ont été ajoutés, à savoir :

- Le fait que la commune proche ne doit pas dépasser 2'000 habitants ;
- L'obligation de vérifier l'exactitude du domicile du client.

Etant ouvert 7/7 et devant être apte à répondre en tout temps, nous vous informons que dès maintenant, nous exigerons une attestation de domicile à chaque client non-domicilié sur la commune de Sierre, habitant dans une commune de moins de 2'000 habitants.

Pour de plus amples informations, M. Vincent Courtine, directeur de l'Office du Tourisme de Sierre, Salgesch et Environs se tient naturellement à votre entière disposition au 027 455 85 35.

En vous remerciant d'avance de prendre bonne note de ce qui précède et en nous réjouissant de notre précieuse collaboration, nous vous présentons, Chère Madame, Cher Monsieur, nos plus cordiales salutations.

Société de Développement de Sierre,
Salgesch et Environs

M. Benoît Schoechli – Président

M. Vincent Courtine – Directeur

Annexe : mentionnée.



Ville de Sierre - Vente - « Carte journalière Commune » CFF

Règlement 2014

Dans le but d'encourager les transports publics, la Ville de Sierre, via son Office du Tourisme, met chaque jour à disposition 4 cartes journalières « Commune » CFF. Ces dernières permettent de voyager dans toute la Suisse, un jour déterminé, en deuxième classe, en empruntant les trains CFF, les cars postaux, les lignes de navigation ainsi que la plupart des transports publics d'une grande partie des villes helvétiques.

Retrait	Au guichet de l'Office de Tourisme de Sierre, Salgesch et Environs aux horaires suivants : Du lundi au vendredi 08h30 - 18h00 Samedi 09h00 - 17h00 Dimanche 09h00 - 13h00
Prix	CHF 40.- la carte pour toutes les personnes domiciliées sur la commune de Sierre, sur présentation de leur carte d'identité. CHF 50.- la carte pour toutes les personnes domiciliées sur des communes proches de Sierre de moins de 2'000 habitants, sur présentation de leur carte d'identité et d'une attestation de domicile.
Paie ment	Cash au retrait et en CHF.
Limitation	2 utilisations au maximum par personne et par mois.
Disponibilité	A consulter sur www.sierretourisme.ch/cff Le calendrier est mis à jour une fois par jour et nous excluons toutes réclamations y relatives.
Réservation	Aucune réservation.
Mise en vente	Au maximum 2 mois jour pour jour avant le début de la validité de la carte.
Remboursement	Aucun remboursement.

Tout abus entraînera une interdiction automatique à l'octroi de ces cartes.